

**1 Engagements applicables**

Le contrat conclu entre FROGI SECURE et le client est constitué des documents suivants, cités dans l'ordre de prévalence ci-dessous :

1. Le bon de commande validé par le Client ;
2. Les présentes conditions générales ;
3. Les éventuelles conditions Spécifiques ;

Les documents et informations commerciaux sont exclus du champ contractuel et n'ont aucune valeur obligatoire.

Le contrat contient l'intégralité des engagements entre les parties. Ces dispositions annulent et remplacent toutes conventions et discussions, orales ou écrites, antérieures et remplacent les dispositions écrites qui figureraient sur tout autre document, conventions antérieures, ou conditions d'achat du Client, se rapportant au même objet.

**2 Objet**

FROGI SECURE développe et propose un SYSTÈME dénommé « FROGI SECURE », qui permet de contrôler, de filtrer et de surveiller le trafic internet des postes informatiques. Ce programme vise plusieurs objectifs :

Protéger les utilisateurs :

- o Filtrer les sites internet accessibles dans les structures,
- o Bloquer les sites internet ayant des contenus choquants pour les mineurs,
- o Suivre les utilisations d'internet sur les postes,

Protéger les structures :

- o Ne pas permettre d'activités illégales (téléchargements, sites illégaux, jeux en lignes ...),
- o Empêcher la divulgation d'informations et de données sensibles,
- o Respecter les obligations juridiques relatives aux responsabilités de l'utilisation d'internet en milieu public et professionnel.

Ce SYSTÈME est composé d'une partie hardware (matériel) le cas échéant (une version machine virtuelle est disponible), et d'une partie logicielle (soumise au droit de licence), installée localement sur le Système Informatique du Client.

Les « Produits » consistent principalement en du matériel boîtier électronique et informatique et connectique associée, le cas échéant des supports physiques de données numériques.

Les « Services » consistent en des prestations de conseil à l'utilisation et à l'installation, de formation, de transmission de données numériques, de mises à jour, de maintenance préventive et corrective, sur place ou à distance, et de développements logiciels

Les présentes conditions définissent les conditions techniques, financières et juridiques qui s'appliquent à toutes les ventes conclues par FROGI SECURE auprès de ses Clients et concernent les produits et services proposés par, et aux tarifs de FROGI SECURE.

**3 Capacité, engagement, informations, prérequis**

Le Client déclare être dûment habilité à s'engager au nom de l'organisation qu'il représente et à ce titre s'être assuré, en amont de sa commande, de l'obtention de toutes autorisations légales, réglementaires, administratives ou autres, nécessaires.

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis, daté, signé et respectivement précédé de la mention "Bon pour accord" et/ou "Lu et Approuvé" par le Client, les signatures entraînant acceptation des termes du devis et validation de toutes les conditions. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la régularisation de sa commande, de toute information de FROGI SECURE (dénomination, prix, équipements, quantité, particularités, prérequis...) ou envoyées sur demande, et déclare expressément les accepter sans réserve.

**4 Date de prise d'effet du contrat et durée**

Le contrat entre en vigueur à la date de signature du Devis, pour une période initiale de TROIS (3) ans à réception du produit chez le client final

A l'issue de cette période initiale, le contrat sera reconduit tacitement pour une période d'1 (UNE) année, à 2 (DEUX) reprises, pour atteindre la durée maximale de 5 (CINQ) années.

Dans le cadre de l'utilisation du système dans un environnement de « machine virtuelle », le contrat prend effet pour une période initiale de 3 (TROIS) e années renouvelées sous forme de reconduction tacite, pour une période d'une année sans limitation de durée.

**5 Livraison et réclamations**

Les Produits sont livrables en France Métropolitaine, dans les DOM-TOM mais également dans tous les pays dans lesquels un client en ferait la demande. Ils voyagent, quel que soit le mode d'expédition, aux risques et périls du destinataire qui, en cas d'avaries, pertes, dommages matériels, vols ou manquants, devra exercer son recours contre les transporteurs seuls responsables. En cas de livraison en dehors de la France métropolitaine, le Client fera son affaire des déclarations et démarches auprès des autorités compétentes et prendra en charge les frais de livraison, licence, droits de douane et autres frais liés à l'exportation ainsi qu'à l'importation, le cas échéant. Le Client est tenu de vérifier l'état des colis livrés, la conformité du nombre, la contenance des colis avec le bordereau d'expédition, le bon état de fonctionnement des Produits s'ils ne sont pas assortis d'une prestation d'installation, et de mentionner avec précision ses réserves, par lettre recommandée avec AR, dans les 3 (TROIS) jours suivant la livraison. Le fait pour le Client d'utiliser d'une quelconque manière les Produits emporte validation des Produits utilisés.

En cas de notification/consignation de réserve dans les conditions précitées, le Client devra laisser à FROGI SECURE toute facilité pour procéder à la constatation de ces anomalies pour y remédier et s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir des tiers. Aucun retour ne sera effectué sans l'autorisation de FROGI SECURE. Le retour de tout ou partie du Produit ne dispense pas le Client de ses obligations de payer les factures aux échéances convenues. Le Produit retourné sera au choix de FROGI SECURE, remplacé, remis en état, fera l'objet d'un remboursement ou sera déduit des factures ultérieures.

La procédure de validation des Produits (assortie ou non d'une prestation d'installation) est applicable site par site. En cas d'échelonnement des livraisons des Produits sur un même site, cette procédure s'appliquera à chaque livraison, sauf indication contraire de FROGI SECURE.

En cas d'absence de prise de livraison par le Client, non dûment justifiée dans les conditions ci-avant, ou en cas de retard dans la prise en charge des produits ou lors de l'installation, pour une raison qui lui est imputable, le Client en supportera tous les risques et conséquences.

**6 Transfert des risques - réserve de propriété**

Le transfert des risques intervient au moment où le Produit sort des stocks pour livraison ou remise directe au Client. À compter de ce moment, le Client devra répondre des pertes, détériorations et dépréciations qui pourraient affecter les Produits pour quelque cause que ce soit et prendre à sa charge la réparation de tout dommage résultant notamment de vol, incendie, détérioration, destruction de ces Produits. Les risques seront à la charge du Client nonobstant la réserve de propriété.

Les Produits demeurent la propriété exclusive de FROGI SECURE jusqu'au complet paiement du prix par le Client en application des dispositions des Lois n° 80-335 du 12 mai 1980 et n° 85-98 du 25 janvier 1985. À défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix aux échéances convenues et 15 (QUINZE) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec AR demeurée infructueuse, FROGI SECURE pourra notifier au Client la résiliation de plein droit de tout ou partie du contrat, étant précisé que tout acompte versé restera acquis à cette dernière. Le Client s'interdit avant le complet paiement du prix, de revendre tout ou partie du produit, d'aliéner, de nantir ou de constituer une quelconque sûreté sur les Produits sauf accord préalable.

**7 Garantie**

Les produits sont garantis pour une durée de 36 (TRENTE-SIX) mois, renouvelable 24 mois maximum. Les garanties s'appliquent au Client final qui a acheté le produit pour son propre usage, et ne sont pas cessibles.

Le milieu de l'internet évoluant très rapidement, FROGI SECURE ne peut pas prendre d'engagement au-delà de 60 mois.

La garantie ne joue pas pour les dommages qui ne sont pas directement et exclusivement imputables à FROGI SECURE. Par ailleurs, FROGI SECURE ne sera pas responsable en cas de dommages dus à la défaillance d'une infrastructure dont elle n'a pas la maîtrise. Les pièces et organes consommables ou sujets à une usure rapide tels que les câbles, cordons souples... sont également exclus des garanties.

Sauf accord écrit préalable contraire, l'échange, la réparation ou la modification d'un élément de produit pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de ladite période.

**8 Prestations (installation, maintenance, assistance)**

Dans le cas d'intervention technique de FROGI SECURE ou de son sous-traitant mandaté, il est de la responsabilité du Client de prendre les précautions nécessaires avant l'intervention. En cas d'échange standard, les informations enregistrées ou le contenu des fichiers pourront ne pas être réimplantés par FROGI SECURE ou son sous-traitant mandaté.

Sauf nécessité d'intervention sur place, la maintenance s'effectue par voie de connexion à distance. Le Client est tenu informé par un message de chaque connexion. Le Client a la possibilité de paramétrer l'obligation d'une acceptation préalable pour chaque connexion - cela étant toutefois susceptible d'engendrer des délais dans la gestion des incidents éventuels.

**8.1 Maintenance**

FROGI SECURE fournira un "Service d'Assistance" par téléphone au 02 90 26 21 22 aux heures ouvrables de bureau, ou 24H/24H via le site internet de FROGI SECURE. Le Client obtient une réponse l'informant de la prise en compte de la demande par FROGI SECURE. Ce service ne comprend en aucun cas ni des déplacements sur site ni de la formation ni de l'assistance matérielle et réseau.

**9 Sécurité**

Le Client se voit attribuer un identifiant et définit lui-même un mot de passe strictement personnel, individuel et incessible.

Le Client est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel du mot de passe ainsi que de toutes actions qui pourront être faites sous l'identification du compte et/ou avec le mot de passe.

Le Client s'engage :

- à informer immédiatement par mail FROGI SECURE de tout vol ou perte de son mot de passe, de toute utilisation non autorisée du compte et/ou du mot de passe et de toute atteinte à la sécurité dont il a connaissance. FROGI SECURE procédera alors à la désactivation du mot de passe qui devra être renouvelé ;
- La déclaration de perte ou de vol pourrait entraîner la destruction pure et simple des informations stockées, sans aucun droit à indemnisation, ce dont le Client est parfaitement informé ;
- à s'assurer qu'il se déconnecte à l'issue de chaque session. FROGI SECURE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement aux obligations du présent article.

**10 Déchets équipements électriques et électroniques (DEEE)**

En respect de la législation applicable sur le manquement et le traitement des déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), le Client convient qu'il n'attend pas de FROGI SECURE qu'il organise le traitement, la récupération, le transport, l'entreposage, la dépose, la collecte ou la manipulation de déchets dangereux ni des déchets électriques et électroniques.

**11 Conditions financières****11.1 Prix :**

Les prix s'entendent en euros hors taxes. Les tarifs en vigueur, de même que les éventuelles réductions, sont ceux mentionnés au jour de la validation du devis. Ce prix sera calculé sur la base du barème en vigueur de FROGI SECURE à cette date.

FROGI SECURE demeure libre de modifier à tout moment le prix des Produits et des prestations figurant sur les catalogues, notices, prospectus, tarifs et barèmes, une telle modification n'affectant cependant pas les engagements en vigueur.

En cas de modification législative ou réglementaire ou en cas de décisions administratives ayant une incidence sur l'exécution des prestations, FROGI SECURE sera en droit de réajuster ses prix afin que l'équilibre économique existant à la date d'établissement des prix soit rétabli.

En outre, FROGI SECURE se réserve le droit de répercuter sans préavis sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation du taux de taxes existantes.

**11.2 Paiement :**

Sauf accord particulier, les paiements se font dans les 30 (TRENTE) jours après la date de facture, par chèque, virement ou par LCR N/A.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par FROGI SECURE de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour FROGI SECURE d'user de la faculté de résiliation du contrat. En cas de non-règlement des sommes dues dans un délai de 3 (TROIS) mois après une mise en demeure du Prestataire, la présente convention sera résiliée de plein droit au bénéfice du Prestataire ;
- La somme due portera intérêt au taux égal à DOUZE (12) % sans que celui-ci ne puisse être inférieur à 3 (TROIS) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France. Ce taux est calculé au prorata temporis par période d'un mois calendaire et chaque mois entamé est comptabilisé comme mois entier.
- Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (C. com., art. L. 441-6, al. 9). Une mise en demeure n'est donc pas requise. Les pénalités de retard seront accompagnées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement.
- Si FROGI SECURE devait confier le recouvrement de sa créance à un tiers, le Client serait en outre redevable du remboursement des frais et honoraires engagés.

**12 Droit de Rétractation**

En cas de souscription conclue dans les locaux du client ou tout autre lieu où FROGI SECURE n'exerce pas habituellement son activité, dès lors que l'objet de la souscription n'entre pas dans le champ d'activité principale du client et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (5), le client dispose conformément à l'article L121-16-1 du Code de la consommation, d'un droit de rétractation délai de QUATORZE (14) jours francs à compter de la conclusion du contrat de prestations de service, ou de la réception des biens dans le cadre d'un contrat de vente de biens.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toutefois, ce droit n'est pas applicable dans les circonstances visées par l'article Article L221-28 du Code de la consommation.

Le client informe FROGI SECURE de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai le formulaire de rétractation ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

**13 Propriété intellectuelle**

FROGI SECURE est titulaire des droits de propriété intellectuelle et de ses savoir-faire attachés aux Produits, qu'il en soit propriétaire ou bénéficiaire de licences accordées par des éditeurs tiers.

FROGI SECURE concède au Client un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable, limité à la durée d'utilisation du Produit concerné.

En conséquence, le Client s'engage :

- À ne pas modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, vendre, distribuer, désassembler, décompiler ou traduire tout élément composant le SYSTÈME en une forme compréhensible ;
  - À ne pas le nantir ;
  - À maintenir sur tous les exemplaires et sur toutes les copies, même partielles, les mentions de propriété au profit du Prestataire, portées sur le SYSTÈME ;
  - À ne changer ni enlever aucune marque ou inscription figurant sur toute reproduction du SYSTÈME ou support s'y rapportant ;
  - À effectuer une copie strictement limitée à un exemplaire du SYSTÈME aux fins uniquement de sécurité ou d'archivage ;
  - À ne pas reproduire, arranger, adapter le SYSTÈME ou le mettre à disposition de tiers, le commercialiser, ou en consentir un prêt, sauf accord préalable avec FROGI SECURE ;
  - À ne pas effectuer ou faire effectuer la correction d'une anomalie du SYSTÈME sans l'accord préalable et écrit du Prestataire. Sans préjudice des stipulations des licences applicables aux Produits, au cas où un Tribunal viendrait à juger de façon définitive qu'un Produit contrefaisait un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, FROGI SECURE aura le choix entre l'une des solutions suivantes :
    - Obtenir à ses frais le droit pour le Client de continuer à utiliser les Produits ;
    - Substituer aux Produits incriminés des Produits non contrefaisants équivalents ;
    - Modifier les Produits incriminés afin qu'ils ne soient plus en infraction ;
    - Résilier le contrat et reprendre au Client les Produits incriminés à un prix égal à celui auquel ils ont été achetés, diminué d'un montant déterminé par FROGI SECURE en fonction de leur dépréciation, sous réserve que les Produits incriminés soient retournés à FROGI SECURE.
- Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 portant transposition dans le Code de la Propriété Intellectuelle de la Directive Européenne du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.
- Le Client s'engage à indiquer à FROGI SECURE, dès leur constatation, toute violation des droits d'auteur précités. Il garantit FROGI SECURE de toute éviction, qu'elle souffre dans la totalité ou dans une partie du document ou support, en raison du droit de propriété appartenant à un tiers lors de l'acceptation du contrat ainsi que pendant l'exécution de ce dernier. Le Client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à FROGI SECURE, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le Client.

**14 Responsabilité**

FROGI SECURE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour fournir au Client le Service dans les conditions prévues au bon de commande. Les obligations de FROGI SECURE relatives aux Produits et aux Services sont des obligations de moyens.

Le cas échéant, FROGI SECURE s'engage sur une obligation de résultat, dans le cadre de la législation en vigueur, et dans les limites telles que la force majeure, le fait du tiers ou la faute incombant au Client.

Il est rappelé que FROGI SECURE exclut toute responsabilité en cas (a) d'anomalie ou dysfonctionnement lié au blocage des télécommunications ou à l'accès internet ou à une incompatibilité du

logiciel avec l'environnement du Client qui a pris connaissance des prérequis, (b) d'addition ou connexion, par le Client, d'installation ou produit ne présentant pas la compatibilité, interopérabilité ou la conformité exigée par la documentation technique, (d) de l'utilisation non conforme, par le Client, ses employés, ses agents ou par tous tiers, (e) des dommages résultant du piratage et/ou de la prise de contrôle du système dès lors que les mesures de sécurité prises sont conformes aux règles de l'art.

#### 15 Limitation des responsabilités

FROGI SECURE ne sera pas tenu de réparer les dommages indirects, tels que pertes d'exploitation, manque à gagner, pertes de profit, perte d'économie escomptée, perte d'image, pertes de bénéfices, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à l'image.

Si la responsabilité de FROGI SECURE venait à être engagée à quelque titre que ce soit, le montant de la réparation, tous faits générateurs et dommages confondus, ne pourrait excéder le montant des sommes effectivement versées dans le cadre des engagements, en contrepartie de l'obligation considérée pendant la durée de (3) TROIS mois précédant la date de survenance du fait générateur de responsabilité.

De convention expresse entre les Parties, aucune action judiciaire ou réclamation quelle qu'elle soit ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des Parties plus de 3 mois après la survenance du fait générateur.

L'introduction d'une réclamation, quelle qu'elle soit, ne saurait autoriser le Client à retenir le paiement d'une quelconque somme arrivée à échéance. Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à FROGI SECURE.

#### 16 Obligations du Client :

Le Client s'engage à nommer un interlocuteur qui veillera à la bonne exécution par le Client de ses obligations et sera l'interlocuteur de FROGI SECURE pour toutes questions relatives à la fourniture du Service.

Le Client est seul responsable de la sauvegarde des informations dont il est propriétaire.

Le Client s'engage à réparer et à maintenir le lieu d'utilisation des Produits dans un état conforme aux conditions d'alimentation électrique, d'humidité, de température et de conditionnement de l'air, pour que ceux-ci soient en parfait état de fonctionnement.

Le Client s'engage à assurer à FROGI SECURE le libre accès au système et à lui communiquer toutes informations nécessaires.

#### 17 Cessation des engagements

##### 17.1 Résiliation à l'issue de la période

Le Client peut interrompre le renouvellement par courrier recommandé avec accusé de réception ou par email adressé 3 (TROIS) mois avant le terme de la période en cours (date de fin de droits figurant sur la facture). Les factures émises restent dues dans leur intégralité pour la période commencée. La non-reconduction des services entraîne obligatoirement la perte de la garantie et du service après-vente.

Les mises à jours, ainsi que le droit d'usage des bases de sécurité ne seront alors plus assurées (bases de référencement, base antivirusale, base Malware Patrol).

##### 17.2 Force majeure

FROGI SECURE ne sera pas tenue pour responsable de tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à l'intervention d'un tiers ou à la survenance d'un cas de force majeure constitué, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, et sans que cette liste soit exhaustive, par les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, les bris de machines et d'outillage, les incidents ou défaillance de transport, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, pour quelque raison que ce soit, l'interruption des sources d'approvisionnement en matières premières et énergétiques, interruptions durables de fourniture d'énergie, défaillances des équipements informatiques, intempéries, la foudre et/ou les surtensions, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, épidémie, l'interdiction ou l'embargo d'importation ou d'exportation, restrictions gouvernementales ou légales, les émeutes, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les blocages ou interruptions de fonctionnement des moyens de télécommunications y compris le réseau public, l'augmentation de 10 (DIX) pourcents du montant des coûts de fabrication, d'emballage ou de transport des produits, cessation d'activité de FROGI SECURE ou de ses fournisseurs, et tous les autres cas indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la commande et/ou du contrat validés par le Client.

La partie frappée par la force majeure devra en aviser immédiatement l'autre partie par mail confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est entendu que les deux parties ne pourront invoquer la force majeure que pendant la durée de son effet. Elles s'engagent à faire tous leurs efforts pour en limiter au maximum les conséquences. Le cas de force majeure suspend les obligations nées de la commande et/ou du contrat validés par le Client pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 60 (SOIXANTE) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résolution de plein droit de la commande et/ou du contrat validés par le Client par l'une ou l'autre des parties sans indemnité de part et d'autre après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

##### Conséquences de la résiliation

FROGI SECURE procède à la désactivation du service et les fonctionnalités fournies cessent de fonctionner ou d'être accessibles dans un délai de TRENTE (30 jours) à compter de la résiliation, en particulier à l'issue de la garantie initiale.

FROGI SECURE s'engage à restituer ou éventuellement détruire, au choix du Client, l'ensemble des données lui appartenant sous un format standard lisible sans difficulté dans un environnement équivalent. FROGI SECURE s'engage à ne conserver aucune donnée d'exploitation relative au Client ultérieurement à la date de remise des données. Toutefois, les données de traçabilité (journaux) que le Client doit conserver pendant une période d'1 (UNE) année, conformément à la loi du 23 janvier 2006, demeureront accessibles.

#### 18 Non-concurrence

Le Client s'interdit d'utiliser les spécifications du SYSTÈME pour créer ou permettre les créations d'une application ou d'un SYSTÈME ayant une destination similaire, en prenant alors toutes les précautions nécessaires pour en éviter la divulgation illicite.

Le Client s'engage également à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le SYSTÈME et sa documentation ne soient pas mis à la disposition de tiers et s'engage à ce que ses collaborateurs ou son personnel respecte ces obligations, sauf autorisation préalable et écrite de FROGI SECURE, ou sur injonction d'un Tribunal ou de toute Autorité Administrative de contrôle.

#### 19 Références

FROGI SECURE se réserve la possibilité de faire état du contrat, du nom et du logo du Client à titre de référence communiquée au public, sauf refus expressément notifié du Client.

#### 20 Conditions substantielles

Les stipulations des 3, 4, 0, 11 à 16 constituent des conditions substantielles sans lesquelles FROGI SECURE n'aurait pas proposé le contrat.

En cas de non-respect de l'un de ces articles par le Client, FROGI SECURE sera en droit de résilier immédiatement et sans formalité judiciaire le contrat aux torts exclusifs du Client par lettre recommandée avec AR sans préjudice des dommages-intérêts auxquels FROGI SECURE pourrait prétendre.

#### 21 Force probante

Les Parties conviennent que le stockage et la transmission des informations feront preuve entre elles du contenu et de la nature des échanges, quel que soit le support utilisé. Sauf exception mentionnée expressément aux présentes, il est convenu que les informations enregistrées ou transmises par voie électronique et plus généralement les documents électroniques échangés entre elles, comme des écrits d'origine au sens de l'article 1316-1 du Code civil c'est à dire comme ayant la même valeur que celle accordée à l'original, valant preuve de la nature, du contenu et de la date des transactions conclues, les parties conviennent de conserver les télécopies ou les écrits électroniques de telle manière qu'ils puissent constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1348 du Code civil.

Les Parties pourront se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte fichier, enregistrement, rapport de suivi, statistiques sur tous supports dont le support informatique établi, reçu ou conservé directement ou indirectement dans une base de données.

#### 22 Invalidité Partielle

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions n'emporte pas nullité des autres dispositions qui conservent toute leur force et leur portée. Cependant, les parties peuvent d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les dispositions invalidées.

#### 23 Modification des conditions

FROGI SECURE se réserve le droit de modifier les conditions de vente. Toute modification sera notifiée au Client par courrier électronique, ou par l'extranet Client, ou par courrier postal. Ladite modification ne pouvant entrer en vigueur que sous réserve de l'acceptation écrite du Client ou à défaut de réponse à l'issue d'un délai de 10 (DIX) jours calendaires après la date d'envoi de la notification. En cas de défaut d'acceptation du Client, les anciennes conditions continueront à s'appliquer.

#### 24 Droit applicable et juridiction

Les Conditions sont régies par la Loi française. Les Conditions ont été rédigées en français. Dans le cas où une traduction serait effectuée dans une autre langue, la version française aura pleine autorité sur la traduction. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu (relatifs notamment à l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou à l'annulation du contrat), relèveront de la compétence exclusive des tribunaux du lieu du siège de FROGI SECURE, Election de domicile L'élection de domicile est faite par FROGI SECURE à son siège social.

### ANNEXE : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

**A. Objectif**  
Les parties conviennent de toujours viser un niveau élevé de protection et de sécurité des traitements de Données à Caractère Personnel (Données). Les parties s'engagent notamment à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement européen sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

#### B. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

FROGI SECURE intervient en qualité de sous-traitant dans le cadre de la fourniture des produits et services au Client qui agit en qualité de responsable de traitement.

FROGI SECURE est autorisé à traiter pour le compte du Client les données à caractère personnel nécessaires. La nature des opérations réalisées sur les données est décrite en annexe ainsi que la ou les finalité(s) du traitement et les catégories de personnes concernées. Pour l'exécution du présent contrat, le Client met à la disposition de FROGI SECURE les informations nécessaires décrites ci-dessous.

#### C. Obligations de FROGI SECURE vis-à-vis du Client

- FROGI SECURE s'engage à traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance.
- FROGI SECURE s'engage à traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement figurant en Annexe de la proposition ou de l'offre de FROGI SECURE.
- Si FROGI SECURE considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement.
- FROGI SECURE ne transfère pas de Données hors de l'Europe vers un pays qui n'est pas reconnu par la Commission Européenne comme disposant d'un niveau de protection suffisant, notamment en cas d'hébergement. En cas de transfert des données hors de l'Europe, FROGI SECURE s'engage à fournir au Client toutes les informations et toute l'assistance nécessaire à l'accomplissement de ses obligations en tant que Responsable de traitement.

Confidentialité des données traitées. FROGI SECURE s'engage à :

- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés ; plus généralement FROGI SECURE s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés ;
- Ne pas concéder, louer, céder ou autrement communiquer à un tiers tout ou partie des Données, que ce soit à titre onéreux ou gratuit ;
- Ne pas utiliser les Données à d'autres fins que celles prévues au présent Contrat.

- FROGI SECURE s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

- FROGI SECURE peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d'un délai d'UN (1) mois à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. FROGI SECURE s'assure que son sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences.

- Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Dans la mesure du possible, FROGI SECURE aide le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). FROGI SECURE doit répondre dans les DIX (10) jours ouvrés à toute demande du Client portant sur les Données afin de lui permettre de prendre en compte la requête dans les délais impartis. Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, FROGI SECURE doit adresser ces demandes par courrier électronique au Client dans les 5 (CINQ) jours ouvrés

- Si FROGI SECURE a des raisons de croire ou a acquis la conviction de l'existence d'une faille de sécurité, d'une perte ou d'une altération des Données traitées pour le compte du Client, FROGI SECURE s'engage à :

- Notifier l'existence de cet incident au Client dans les 24 (VINGT-QUATRE) heures calendaires,
- S'abstenir de communiquer sur cet incident,
- Assister le Client, sans frais supplémentaire si FROGI SECURE est à l'origine de cette violation, dans la mise en place des actions destinées à mettre fin à cette faille, à réparer les dommages que cette faille est susceptible d'avoir occasionnés.
- Aider le responsable de traitement à notifier à l'autorité de contrôle compétente (la CNIL), au nom et pour le compte du Client, les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et, si possible, 72 (SOIXANTE DOUZE) heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.
- Aider le Client à communiquer sur la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

- FROGI SECURE aide le Client pour la réalisation d'éventuelles analyses d'impact relative à la protection des données.

- FROGI SECURE aide le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle, coopère avec le Client en cas de réquisition, injonction, mise en demeure émanant de la CNIL ou de toute autre autorité compétente et impliquant le traitement de Données, et assiste le Client dans la préparation des réponses à apporter à ces autorités. FROGI SECURE informe le Client dans les 5 (CINQ) jours ouvrés de toute demande émanant de la CNIL ou de toute autre autorité compétente et concernant les traitements Données effectués pour le compte du Client. En cas de contrôle sur place dans les locaux du sous-traitant par les autorités susvisées, FROGI SECURE s'engage à en informer immédiatement le Client, qui pourra faire intervenir au contrôle une personne spécialement désignée à cet effet.

- FROGI SECURE s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés ; plus généralement FROGI SECURE s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les Données contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés. Ces dispositions s'exercent sous réserve des pré-requis des prestataires choisis par le Client et des instructions fournies par celui-ci qui engagerait la responsabilité de ses derniers.

- Au terme de la prestation relative au traitement de ces données, FROGI SECURE s'engage à mettre à disposition toutes les données à caractère personnel au Client avant de les détruire. Par conséquent, la mise à disposition doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant, sous un délai d'1 (UN) mois. FROGI SECURE met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.